

# Le Reiki n est pas une thérapie chrétienne

## Les évêques américains dénoncent sa pratique dans des Institutions catholiques

ROME, Lundi 20 avril 2009 ([ZENIT.org](http://www.zenit.org)) - Le Reiki, une médecine alternative japonaise, manque de crédibilité scientifique et n'est pas compatible avec la foi chrétienne ; il ne peut donc être accepté dans les institutions de soins de santé catholiques, a déclaré la Conférence des évêques américains.

La Conférence a publié fin mars les « Lignes directrices pour l'évaluation du Reiki en tant que thérapie alternative ». Le texte, élaboré par le Comité de la doctrine de la Conférence des évêques catholiques des Etats-Unis (USCCB), présidé par Mgr William Lori, évêque de Bridgeport, Connecticut, a été approuvé vendredi par le Conseil d'administration.

D'après ce document, « l'Eglise reconnaît deux types de guérison : la guérison par la grâce divine et la guérison qui recourt aux pouvoirs de la Nature ». Ces deux types de guérison « ne s'excluent pas l'un l'autre ».

Toutefois, précise le document, le Reiki « ne s'appuie en aucun cas sur les découvertes de la science naturelle ou sur la foi au Christ ».

Le rapport indique que le Reiki est une technique de guérison « inventée au Japon vers la fin du XIXe siècle par Mikao Usui, qui étudiait alors les textes bouddhistes ».

« Selon l'enseignement du Reiki, - poursuit le document - la maladie est causée par certains types de troubles ou de déséquilibres dans notre 'énergie vitale'. Un thérapeute de Reiki opère la guérison en imposant la ou les mains dans certaines positions sur le corps du patient, afin de faciliter la transmission du Reiki, l' 'énergie vitale universelle', du thérapeute au patient."

### Guérison spirituelle

La thérapie, est-il expliqué plus loin, revêt plusieurs aspects d'une religion ; elle est « décrite comme un type de guérison spirituelle » avec ses propres préceptes éthiques ou « mode de vie ».

Le Reiki « n'a pas été reconnu par les communautés scientifiques et médicales comme une thérapie efficace », est-il noté dans les lignes directrices. « Des études scientifiques dignes de foi attestant l'efficacité du Reiki font défaut, de même qu'une explication scientifique plausible quant à son éventuelle efficacité ».

La foi non plus ne peut être à la base de cette thérapie, ont affirmé les évêques, car le Reiki se différencie de la « guérison divine telle que les chrétiens la connaissent ».

Comme ils l'ont expliqué, « la différence radicale, qui saute aux yeux, tient au fait que, pour le praticien Reiki, le pouvoir de guérison est mis à la disposition de l'homme ». Alors que, selon eux, « pour les chrétiens, l'accès à la guérison divine se fait par la prière au Christ, Seigneur et Sauveur », le Reiki est une technique qui se

## ZENIT

transmet du « maître » à élève, une méthode qui, maîtrisée, « produira de façon fiable les résultats escomptés ».

### **Des problèmes insolubles**

Le texte énonce que « pour un catholique, croire à la thérapie du Reiki présente des problèmes insolubles. En matière de soins concernant sa propre santé physique ou celle d'autrui, utiliser une technique qui n'a pas de base scientifique - voire même de plausibilité - n'est généralement pas prudent ».

Au niveau spirituel, le document prévient : « il existe des risques importants ». Et d'expliquer : « Pour pratiquer le Reiki, on devrait admettre, au moins de façon implicite, certains éléments essentiels d'une vision du monde sous-tendant la théorie du Reiki, éléments qui n'appartiennent ni à la foi chrétienne ni à la science naturelle. Mais, sans justification venant soit de la foi chrétienne soit de la science naturelle, un catholique qui met sa confiance dans le Reiki opèrerait dans le royaume de la superstition, le *no man's land* qui n'est ni la foi ni la science ».

« La superstition, qui est une déviation du sentiment religieux et des pratiques qu'il impose, affecte par là même le culte rendu au vrai Dieu. Les gens tombent parfois dans la superstition par ignorance, aussi est-il de la responsabilité de tous ceux qui enseignent au nom de l'Eglise d'éliminer une telle ignorance dans la mesure du possible.

Le document conclut : « Puisque la thérapie du Reiki n'est compatible ni avec l'enseignement chrétien ni avec les preuves scientifiques, il serait inapproprié pour les institutions catholiques, tels que les établissements médicaux et centres de retraite, ou pour les personnes représentant l'Eglise, comme les aumôniers catholiques, de promouvoir ou de soutenir la thérapie du Reiki ».

Pour le site en anglais cf. <http://www.usccb.org/dpp/doctrine.htm>

| [More](#)

© Innovative Media, Inc.

L'accord préalable écrit de l'éditeur est nécessaire pour toute reproduction des informations de ZENIT.